

AVIS DE PUBLICITÉ - ZAC BENOÎT HURE

L'Établissement Public Territorial Est Ensemble Grand Paris, en charge de l'opération d'aménagement de la ZAC Benoît Hure à Bagnolet, a proposé, à la demande de la Ville de Bagnolet, la mise en place d'une commission de règlement amiable permettant l'indemnisation des commerçants impactés par les travaux d'aménagement des espaces publics sur la place Salvador Allende.

Sont concernés les commerces :

- adressés sur les voies suivantes : rue Hoche, rue Marceau, rue Paul Vaillant Couturier, rue Berton, rue Graindorge.
- dont les activités correspondent aux divisions NAF suivantes :
- « Commerce de détail sauf des automobiles et des motocycles », « Restauration »,
- « Activité boulangerie et boulangerie-pâtisserie au sein de la division industries alimentaires »,
- « Activités coiffure et soins de beauté au sein de la division autres services personnels ».
- Et dont l'activité a été perturbée par les travaux d'espace public aux dates des travaux suivants :
 - Rue Hoche: travaux du 18 juillet 2016 au 31 mai 2017
 - Place Salvador Allende : travaux du 9 janvier 2017 au 29 septembre 2017
 - Rue Graindorge : travaux du 24 avril 2017 au 30 juin 2017
 - Rue Paul Vaillant Couturier jusqu'à la rue Marceau : travaux du 12 juin au 29 septembre 2017
 - Rue Paul Vaillant Couturier jusqu'à l'avenue Adélaïde Lahaye : travaux du 2 octobre au 22 décembre 2017

Les commerçants concernés sont invités à saisir la commission d'indemnisation. Ils devront pour cela constituer un dossier de demande disponible en écrivant à l'adresse deveco@est-ensemble.fr à compter de ce jour et le renvoyer complété à cette même adresse.

ou déposés à l'adresse suivante :

Est Ensemble, 100 avenue Gaston Roussel, 93230 ROMAINVILLE jusqu'au 4 février 2019 inclus.